

lors de réunions des représentants canadiens et américains, notamment la réunion du 16 janvier 1975 à Washington, D.C., où il a été convenu de recommander aux deux Gouvernements qu'ils décident d'un mécanisme approprié pour une étude conjointe de certains aspects du projet et des modifications à y apporter éventuellement, de façon à respecter les dispositions de l'article IV du Traité des eaux limitrophes.

Pour constater l'importance considérable qu'attache le Canada à cette question, on n'a qu'à se reporter aux interventions faites régulièrement à ce sujet en Chambre et dans l'Assemblée législative du Manitoba et à se rappeler que le Premier ministre Trudeau a soulevé cette question durant ses entretiens avec le Président Ford, à Washington en décembre 1974.